

## Séance du 6 septembre 2019

ÉTAIENT PRÉSENTS : LEMAIRE C.; COURTOIS A. ; HOCDE E ; BLANCHARD B. ; MEUNIERJ-J ; GUITTON P. ; LASCAUD A. ; COURATIN E. ;

ÉTAIENT ABSENTS :

RENAUD L. : pouvoir à HOCDE E. ; OBLIGIS A. pouvoir à COURTOIS A. ; HERVET-GARCIA : pouvoir à LEMAIRE C. ; MOULIN : pouvoir à GUITTON ; BROCHERIEUX D. ; PORTENSEIGNE L.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : GUITTON P.

### ORDRE DU JOUR

#### **1. Approbation de Compte-Rendu**

Approbation du compte rendu du 19 juillet 2019 : le compte-rendu est adopté à la majorité (absence de M. Couratin , absent à la précédente séance)

#### **2. Bâtiments**

Madame Lemaire informe : « au niveau de l'école il faudra sans doute ouvrir une 5<sup>ème</sup> classe. En GS, CP CE1, il faudrait ne pas dépasser 24 élèves par classe. Cette mesure serait peut être applicable en septembre 2020. Se pose la question de disponibilité de locaux car il n'y a pas de salle supplémentaire dédiée. Il faudra scinder provisoirement un espace existant (ex : salle de motricité ?) ou mettre un bâtiment modulaire de type Algeco.

Cette obligation d'une création de classe supplémentaire (bâtiment physique) vise peut-être en réalité à l'obligation de créer des regroupements avec les communes voisines. La Commune de Saint-Paterne-Racan vient de fermer une classe. La norme est une classe de 50m<sup>2</sup> pour 24 élèves, avec un coût estimé de 2000€le m<sup>2</sup>. Il est dénombré 105 élèves à la rentrée de septembre, dont 25 élèves en CM1-CM2, dont 10 élèves en CM2. »

Madame Lemaire, Maire, rappelle la hiérarchisation des projets, et à ce jour, il est impératif de maintenir le projet de la Maison médicale et paramédicale, puis si cela devait se confirmer, la création d'une classe supplémentaire.

#### Cabinet Médical et Paramédical

L'étude de géothermie est en cours. Une demande de subvention est en cours d'instruction auprès de l'ADEME. 2 sondes à 85 mètres de profondeur seraient préconisées

#### **3. Voirie**

Citystade : L'installation sera réalisée au mois de septembre. Il faudrait impliquer les jeunes dans la gestion de ce équipement afin qu'il soit préservé car il sera libre d'accès dans un premier temps. Si des incivilités étaient constatées, il faudrait alors le clôturer.

Cimetière : les travaux du Cimetière vont débiter pour le relevage des tombes dans le cimetière du haut. Une fermeture du cimetière sera nécessaire. Une semaine de travaux est prévue. Les travaux de réfection des allées s'ensuivront.

#### Déploiement de la fibre

La Commune de Saint Christophe devrait être desservie par la fibre en 2021, d'où le caractère impératif de l'adressage en 2019. Toutes les plaques et numéros devront être acquis et posés au cours de l'année 2020. Ce seront des plaques en email et non en plexiglas.

Travaux rue du Val Joyeux : la réunion publique aura lieu le vendredi 27 septembre à 19h00 au Foyer, avec pour objet les travaux de la rue du Val Joyeux. Le devis rendu par Eiffage s'élève à 39000€HT. Eiffage sera consulté à nouveau sur la base du devis de la 2<sup>ème</sup> entreprise.

Aménagement Ecluse et plateau : dans le cadre des amendes de police, une subvention de 2818,59€a été octroyée (28,20%)

Lettre d'un administré Concernant les travaux sollicités pour la déviation d'un fossé, ces travaux seraient de l'ordre de 30000€ pour un fossé qui est situé sur le domaine privé. Le permis de construire initial de la maison ne mentionne pas la présence du fossé. Ce dossier est en cours d'étude.

#### **4. Intercommunalité**

CCGCPR : 35 délégués communautaires seront élus via le système du fléchage, identique à 2014, lors des prochaines élections qui auront lieu les 15 et 22 mars 2020. Les communes de Saint-Paterne-Racan et Neuvy-Le-Roi perdent un délégué communautaire ; Saint-Antoine du Rocher aura un délégué communautaire supplémentaire.

Le permis de construire des 2 logements adaptés aux personnes âgées est accordé. Ces logements seront construits près de l'EHPAD.

#### **Délibération n°64 : Partenariat avec « L'Intention Publique » - demande de subventions Pays Loire Nature**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rencontrer les membres de « l'Intention Publique » en vue d'étudier des actions de valorisation du patrimoine à destination des habitants et des écoliers. Il sollicite auprès du Pays Loire Nature des subventions au taux le plus élevé.

#### **Délibération n°65 : SIEIL : compétence recharge des véhicules électriques – retrait de la délibération n°58 du 19 juillet 2019 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder au retrait de la délibération n°58 du 19 juillet 2019. portant mise à jour de la compétence Infrastructure(s) de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables. Cette compétence a été transférée à la CCGCPR mais non transcrite dans les statuts.

#### **5. Affaires scolaires**

Gestion des cartes de cantine : Madame Lemaire informe que le document suivant a été distribué aux parents.



Madame, Monsieur,

En ce début d'année scolaire 2019, votre enfant doit être détenteur d'un ticket ou d'une carte de repas pour accéder au restaurant scolaire.

Une copie de la carte vous a été remise afin que vous puissiez gérer et anticiper l'achat.

Une économie de papier (lettres de rappel, enveloppes), de timbres et de temps administratif va être ainsi réalisée.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre coopération.

*Le Maire,*  
Catherine LEMAIRE

*le secrétariat*

Une photocopie de la carte de cantine est distribuée aux parents afin qu'ils puissent cocher les repas consommés et anticiper l'acquisition de nouvelles cartes ou tickets.

#### **6. Trésorerie**

Mise en place du TPE :

La Caisse d'Epargne ne fait plus de Terminaux de Paiement Electronique pour les collectivités. Les règlements seraient effectués sur internet, en utilisant un ordinateur de la mairie. Les frais de mise en place sont de 175€ avec un abonnement mensuel de 19€ et un coût de 0,13€ par opération. Les administrés n'accepteront pas ce mode de règlement. D'autres demandes seront faites auprès des établissements bancaires.

#### **7. Associations**

**Délibération n°66 : Assad-Had : attribution d'une subvention exceptionnelle**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 25€ à l'association ASSAD-HAD qui a acquis et distribué des brumisateurs auprès de personnes âgées.

### **Délibération n°67 : Convention Nom@des - autorisation de signature**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de convention Nom@ades, qui permettra aux adhérents de la bibliothèque d'accéder au portail de ressources numériques. Le coût est fixé à 11 cts par habitants, soit un coût total de 125,84 euros annuel.

## **8. Agenda**

4 octobre 2019 : spectacle « Eclats d'Histoire » au Foyer, en partenariat avec la DDLLP

17 octobre : séance cinéma – Roxane à destination des aînés.

Une séance est prévue au mois de décembre, avec le film « La Vie Scolaire », à destination de tout public

## **9. Affaires Diverses**

Construction illégale d'une maison. Le procureur a été saisi. Les pétitionnaires ne pouvaient pas obtenir de permis de construire car il n'y a pas d'assainissement.

Période pré-électorale : Madame Lemaire appelle à la vigilance des élus pour les actions de communication étant en période pré-électorale depuis le 1<sup>er</sup> septembre. Faire attention à la communication des élus.

### **Délibération n°68 : Développement des énergies éoliennes : avis défavorable**

Mme Lemaire, Maire, fait part d'une lettre de la société WKN France sur la faisabilité d'un projet éolien sur le territoire communal. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce défavorablement à l'installation d'éoliennes sur le territoire communal et sur les territoires des communes limitrophes.

Noël : un magasin a appelé la mairie pour les cadeaux de Noël. La liste des enfants est en cours d'actualisation.

APE : Assemblée Générale de l'APE le 10 septembre 2019, salle du Foyer

Forum des associations : il aura lieu le 7 septembre de 14h00 – 17h00 avec la participation de 27 structures

La séance est levée à 21h 40